Montréal, le 31 octobre 2011

<u>Par dépôt électronique (SDÉ)</u>

Me Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de chaussée, local Kwavnick
Montréal (QUÉ.) H3G 1L7

Objet : **Demande d'approbation d'une entente globale de modulation**
Dossier de la Régie : R-3775-2011

Chers confrères,

La Régie accepte le dépôt de la demande de renseignements amendée transmise par S.É./AQLPA, eu égard aux circonstances très précises invoquées par ce groupe et au fait que les questions supplémentaires soumises, si elles étaient posées en audience, risqueraient de retarder la prise en délibéré du présent dossier en générant des engagements de la part du Distributeur.

Par ailleurs, la Régie tient à souligner que le dépôt successif de versions d'un même document, à l'extérieur des délais fixés par la Régie, perturbe le déroulement efficace et ordonné d'un dossier. Elle s'attend donc à ce que S.É./AQLPA ajuste ses façons de faire à l'avenir, afin d'éviter de perturber inutilement le calendrier déjà très serré dans ce dossier, et contribue à sa bonne marche en respectant les échéances fixées et en étant ciblé, structuré et rigoureux.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

c.c. tous les participants